

Besançon, le 05 mars 2021

Exp: 13, Avenue Elisée Cusenier 25090 BESANCON CEDEX 9

Nsa3  
Cotisations des Non Salariés

Dossier suivi par : Laurence Raymond  
Poste à contacter : 0384352525  
Dossier : **1 79 05 25 056 259 (LN03)**  
**COCHU LAURENT**

Objet : Attestation de régularité individu

**M COCHU LAURENT**  
**36 RTE DE PESMES**  
**70140 BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY**

Monsieur,

Vous nous avez demandé une attestation de régularité, nous avons le plaisir de vous la faire parvenir sous ce pli.

La validité de cette attestation et le détail de l'information contenue doivent être contrôlés par votre cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- w Se connecter à [www.msafranchecomte.fr/verification-attestations](http://www.msafranchecomte.fr/verification-attestations),
- w Contacter la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Franche Comté en transmettant le **numéro de sécurité suivant** : 2HD433XBYL

Cette attestation est disponible sur les différents sites de la MSA pendant un an, à compter de la date d'envoi du courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur , l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

PJ: Attestation de régularité individu

Besançon, le 05 mars 2021

**Code de Sécurité 2HD433XBYL**

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à [www.msafranchecomte.fr/verification-attestations](http://www.msafranchecomte.fr/verification-attestations),
- Contacter la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Franche Comté

**ATTESTATION DE REGULARITE INDIVIDU**

Le directeur certifie que

**L'EXPLOITANT OU L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL**

Nom Prénom :	COCHU LAURENT
Adresse :	36 RTE DE PESMES 70140 BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY

Sous réserve de contrôles ultérieurs, est en situation régulière au regard du paiement des cotisations sociales légalement exigibles aux régimes de base obligatoires de protection sociale agricole des salariés et des non salariés à la date du 1er janvier 2021.

Fait à Besançon, le 05/03/2021